

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 989

présenté par
M. Véran

ARTICLE 51

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Au VI de l'article L. 543-1, les mots : « cinquième et huitième » sont remplacés par les mots : « et cinquième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (conséquence).